



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 56485

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent rapport de la fondation Agir contre l'exclusion « Mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes ». La fondation recommande « d'intégrer au référentiel des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ex-IUFM) un module sur la didactique de la découverte du monde professionnel (économie, secteurs, entreprises, organisations, métiers, travail, compétences, filières, marché de l'emploi...) ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

## Texte de la réponse

Le dialogue entre le monde économique et le monde éducatif est une priorité pour le Gouvernement. Le Conseil national éducation économie (CNEE) chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, ainsi qu'un dialogue permanent entre leurs représentants sur la relation entre éducation, économie et emploi a été installé en octobre 2013. De même pour l'enseignement supérieur le Comité Sup'Emploi permet un dialogue comparable pour améliorer la qualité des formations à vocation professionnalisante, le développement de l'alternance et l'insertion professionnelle des étudiants. Cette priorité se traduit également, dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, par la création du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP). Ce dispositif, au bénéfice de tous les élèves de la classe de sixième à la terminale, leur permet d'élaborer progressivement un projet personnel au cours de leur scolarité, fondé sur une connaissance du monde économique et professionnel, ainsi que sur la découverte des voies de formation et des métiers. De manière analogue, la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche a conforté les missions des universités contribuant au développement économique et social. De ces évolutions résulte une modification en profondeur de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Elle revêt, depuis la rentrée 2013, un caractère plus professionnalisant recourant à une véritable alternance, tout en s'inscrivant dans le cadre des exigences du diplôme de master, notamment quant à la place de la recherche. La formation organisée désormais par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) prend appui sur le cadre national des formations dispensées au sein des nouveaux masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) fixé par l'arrêté du 27 août 2013, et sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013. La capacité de coopération avec les partenaires de l'école et notamment les acteurs socio-économiques, grâce aux instances de dialogue mises en place, constitue une compétence commune visée pour tous les professeurs et personnels d'éducation. Ainsi, dans le cadre des enseignements du tronc commun proposé à tous les étudiants des masters MEEF, la formation permet notamment une appropriation des thèmes transversaux et des grands sujets sociétaux. L'apprentissage de ces thématiques, dont la liste n'est pas limitative, peut être réalisé selon des modalités propres : approche disciplinaire et pluridisciplinaire, insertion dans des projets scolaires, interventions des

partenaires extérieurs, d'associations partenaires de l'école, d'experts. Cette formation se déroule en outre sur le mode de l'alternance avec, notamment en deuxième année de formation, après le concours de recrutement, une pratique réelle, responsabilisée et accompagnée du métier dans les écoles et les établissements du second degré. Plus spécifiquement, la découverte du monde professionnel se traduit également par la possibilité, pour les étudiants se destinant notamment à l'enseignement technique et professionnel, de réaliser des stages en entreprise.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 56485

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 juin 2014](#), page 4432

**Réponse publiée au JO le** : [23 décembre 2014](#), page 10727